

L'arrêt de la cour constitutionnelle allemande du 5 mai (Edito newsletter juin 2020)

Chers lecteurs,

En pleine période de coronavirus – et donc moins couvert par les médias – la Cour constitutionnelle allemande a remis en question la légalité du programme d'achat d'obligations de la BCE dans un arrêt controversé le 5 mai. Cependant, au lieu d'apporter de la clarté, cette décision soulève davantage de questions que d'apporter de réponses. Et tout cela au pire moment possible pour l'Union européenne, au milieu de la crise la plus grave des dernières décennies!

D'un point de vue formel, l'interprétation de l'arrêt est encore assez claire: la Cour constitutionnelle allemande remet fondamentalement en question un principe de base de l'UE: le droit européen prime sur le droit national et ce droit européen est interprété exclusivement par la Cour européenne de justice. Ce n'est donc pas à Karlsruhe qu'il faut s'adresser, mais à Luxembourg. La BCE n'est pas responsable devant un tribunal national.

Cependant, l'interprétation du contenu de l'arrêt, y compris les conséquences politiques, est beaucoup moins claire. D'une part, on peut prendre la position nationaliste et voir dans le jugement un veto contre toute forme d'union de transfert. D'autre part, il y a aussi un point de vue fédéraliste. Ainsi, le tribunal ne se serait pas prononcé contre le principe d'une union de transfert en tant que tel, mais s'opposerait seulement à l'idée de son installation par la porte dérobée de la BCE. Cette décision serait donc un signal d'alarme sans équivoque pour les responsables politiques – y compris et surtout le gouvernement fédéral allemand – afin qu'ils assument enfin leurs responsabilités. Car soyons honnêtes: les dirigeants politiques se sont mis très à l'aise ces dernières années en déléguant habilement à la BCE les interventions d'incendie dans la zone euro. La décision de la Cour constitutionnelle allemande oblige désormais les responsables politiques à travers toute l'Europe à davantage d'honnêteté envers leurs propres citoyens. Ceux-là doivent maintenant admettre ouvertement que l'UE – ou du moins la zone euro – ne peut pas fonctionner à long terme sans avoir recours à des éléments d'union de transfert.

Il faut maintenant espérer que l'interprétation fédéraliste finira par prévaloir. Ainsi, malgré toutes les tensions qu'il a créées à court terme, ce jugement aurait à long terme un effet purificateur pour l'Europe. Et entretemps, l'importance de l'hygiène ne devrait plus échapper à personne!

En ce sens, restez en bonne santé, meilleures salutations et à bientôt,

Marc Sinner

Membre du comité de la yes et responsable du Groupe de travail « Contenu politique »